

## RÉUNION DU 18 AVRIL 2018

Convocation : 10 avril 2018

Affichage : 19 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-et-un février, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

**Étaient présents** : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, ROINÉ Philippe, TRAVERS Chantal, LEPLEY Laurence, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, LEPOITTEVIN Béatrice, DESMEULLES Sébastien, KRYSTEK Betty.

**Absents excusés** : ROULLAND Alain (pouvoir donné à Betty KRYSTEK).

**Secrétaire de séance** : RENAN Loïc

**Début de la séance** : 20H30

### **COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gérard AUBRY, doyen d'âge en présence, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Stéphane BARBÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	135 677,36 €			249 338,30 €
Opérations de l'exercice	214 310,77 €	197 816,10 €	1 349 032,37 €	1 536 565,00 €
TOTAUX	349 988,13 €	197 816,10 €	1 349 032,37 €	1 785 903,30 €
Résultat de clôture	<b><u>152 172,03 €</u></b>			<b><u>436 870,93 €</u></b>
Restes à Réaliser	179 091,00 €	44 800,00 €		
RESULTATS DEFINITIFS	<b><u>286 463,03 €</u></b>			<b><u>436 870,93 €</u></b>

**EXCÉDENT A REPORTER : 150 407,90 €**  
**AFFECTATION DU RÉSULTAT : 286 463,03 €**

2°/ Constate, à l'unanimité, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier,

3°/ Reconnaît, à l'unanimité, la sincérité des Restes à Réaliser,

4°/ Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que désignés ci-dessus.

Votants : 14          Exprimés : 14          Pour : 14          Contre : 0          Abstentions : 0

### **COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal, déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par Mme FILLATRE Nathalie, receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

## **DÉCISION EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Philippe ROINÉ), décide de maintenir les taux et de fixer, pour 2018, les taux d'impositions suivants :

	BASE	TAUX	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	958 600 €	9,16 %	87 808 €
Foncier Bâti	1 481 000 €	15,22 %	225 408 €
Foncier non-bâti	94 500 €	42,56 %	40 219 €
			353 435 €

## **BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2018, qui s'équilibre ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Section de Fonctionnement	1 608 755 €	1 608 755 €
Section d'Investissement	528 527 €	528 527 €
	2 137 282 €	2 137 282 €

## **TABLEAU DES SUBVENTIONS 2018**

Sur proposition de la commission « Finances », Monsieur le Maire propose à l'assemblée une nouvelle possibilité d'octroi des subventions. Afin de pouvoir subventionner des associations non situées sur le territoire de la commune, il est proposé une enveloppe annuelle de 1000 € pouvant être attribuée avec un seuil de 50 € et un plafond de 150 €. Le choix sera fait chaque année au moment du budget en fonction des demandes reçues en mairie.

A l'unanimité, le tableau des subventions est fixé ainsi :

<b><u>ASSOCIATION</u></b>	<b><u>SUBVENTION ACCORDÉE</u></b>
Anciens combattants de Tollevast	150 €
Ass. Sportive et Culturelle de Tollevast	1350 €
Club Tollevastais de l'Amitié	700 €
Comité d'Animation « La Tollevastaise »	1350 €
Coopérative scolaire de Tollevast	1350 €
S.C.U.D.D. Football	743,50 €
Groupement Jeunes Douve et Divette	148,70 €
Etrier Cherbourgeois	150 €
Horse-Ball Etrier Cherbourgeois	150 €
Les Sirènes de Tollevast	700 €
Souvenir Français	150 €
Tollevast Se Bouge pour l'Ecole	1350 €
Les Francas (TAP, CLSH Mercredis et vacances)	37 055 €
A.F.A.R.E.S.	150 €
REVES Manches	150 €

Le montant total de ces subventions s'élève à 45 647,20 € et sera prélevé sur l'article 6574.

## **AUTORISATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT**

L'assemblée, à l'unanimité, autorise Stéphane BARBÉ à procéder aux opérations suivantes :

- La mairie de Cherbourg-En-Cotentin demande une participation pour des frais de scolarité pour un enfant sur l'année scolaire 2016-2017. Cette participation est calculée au prorata du temps passé par la famille sur la commune de Tollevast, soit 3 mois sur 10. Le montant demandé est de 272,45 €.
- Un chèque d'un montant de 349,16 € de la Société Blin, fournisseur à la cantine scolaire, pour le remboursement d'une facture payée deux fois.

- Deux chèques pour remboursement de frais occasionnés par des dégradations au city-park, chacun d'un montant de 83,50 €.

### **FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour un montant de 342,01 € pour 1487 habitants.

### **FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour un montant de 892,20 €.

### **URBANISME**

#### **Permis de Construire :**

- PHILIPPE Kévin – 3, les jardins de la mairie : Pose de trois fenêtres de toit et aménagement de combles.
- ADRIX David – 61 les corbières : Aménagement de combles.
- CLERMONT Benjamin – 10, le clos de la Boulangerie : Construction d'une maison d'habitation.

#### **Déclarations Préalables :**

- SOLUTION ENERGIE – 16, les Corbières : Installation de panneaux photovoltaïques.
- ANDRE Cédric – 18 La Tourelle : Changement de toiture d'une dépendance.
- VINDARD Daniel – 17, les Bertrands : Division de parcelle en vue de construire.
- Consorts PLATON – Les Martins : Division de parcelle en vue de construire en 4 lots.

### **BATIMENTS – SALLE POLYVALENTE : AVANT-PROJET DEFINITIF**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'Avant-Projet Définitif proposé par le maître d'œuvre. Ce nouveau projet s'élève à 566 167,71 € HT.

Après une légère modification concernant la suppression d'1,72 m<sup>2</sup> de toilettes, l'assemblée décide, à l'unanimité, de valider cet Avant-Projet Définitif et autorise le dépôt du Permis de Construire.

L'assemblée autorise également la signature de l'avenant au marché de Maîtrise d'œuvre afin de le mettre en concordance avec le projet.

### **LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES**

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de la convention relative à la lutte collective contre les frelons asiatiques. Le montant pour la collectivité est de 40 € pour l'année pour le volet animation, coordination suivi et investissements. A chaque destruction de nids, une participation est demandée à la commune en fonction des travaux réalisés. Pour 2017 le montant a été de 350 €.

### **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN : TRANSFERT DE LA COMPETENCE FACULTATIVE « AMENAGEMENT ET GESTION DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT SUD DES PIEUX »**

Après en avoir débattu, le conseil municipal par 8 voix pour, 2 voix contre, et 5 abstentions, émet un avis favorable au transfert à la communauté d'agglomération Le Cotentin de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ».

### **PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer, à compter du 20 août 2018 un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet, chargé de la gestion de la garderie et du centre de loisirs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent communal sera en formation en mai pour obtenir le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) afin de se mettre en conformité avec les directives de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Ouverture de la bibliothèque : L'inauguration a eu lieu le samedi 14 avril. Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l'équipe de bénévoles qui a œuvré pour rendre cette ouverture possible. L'ouverture du mardi 17 avril a vu l'inscription d'une trentaine de personnes.
- Relevés de vitesse : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des relevés de vitesse ont été effectués dans le bourg et aux « Chênaies ». Ceux-ci seront analysés par la commission « Voirie ».
- Réouverture de la bretelle sur la RD 122 « Longue Chasse » : Celle-ci ne pourra se faire qu'une fois le shunt du rond-point Malraux vers la RN 13 fermé, les deux ne pouvant être ouverts en même temps. Les travaux d'accès au parking des cases commerciales louées à FERIDIS seront l'occasion de fermer le shunt, et de ce fait, la réouverture de la bretelle menant directement à la « Longue Chasse » sera envisageable.

*Fin de la séance : 22h45*